

**COMMUNE DE ROSET-FLUANS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER**  
**2013**

**PRESENTS :**

M. Arnaud GROSPERRIN, Maire  
M. Louis MARTIN, M. André COSTANTINI et M. Christophe GESLOT, Adjoints  
Mmes Josette COUETTE et Germaine DEMILLIERE, Conseillères  
M. Christophe CANNELLE, Conseiller

**ABSENTE :**

Mme Sylvie ZILIO

M. Louis MARTIN a été nommé **secrétaire de séance**

**Ouverture de séance 20 H 30**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2012**

Le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 14 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 1 : ATTRIBUTION LOGEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE**

Le Maire expose les demandes concernant le logement communal n°2, F3, situé 6 rue des Saulniers :  
**2 demandes** nous sont parvenues :

- Mme Fabienne DUBUS et sa fille
- Mlle Marine GAY

Le vote a lieu à bulletin secret :

- 2 voix pour Mme Fabienne DUBUS et sa fille
- 5 voix pour Mlle Marine GAY

La majorité absolue étant de 5 voix, le logement N°2 situé 6 rue des Saulniers est attribué à **Mlle Marine GAY**.

**DELIBERATION N°2 : RYTHMES SCOLAIRES**

M. le Maire fait part du courrier reçu par le ministère de l'éducation nationale et en donne les grandes lignes. En résumé, la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire doit nous permettre de mieux répartir les heures de cours sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

La mise en œuvre de cette réforme demande un certain nombre de réflexions avec l'implication des services de l'état pour mener à bien le projet d'organisation du temps scolaire et le projet éducatif territorial.

L'état propose une dotation de 50 euros par élève pour la rentrée scolaire 2013 dès lors que nous aurons décidé de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires en septembre 2013.

Par contre, nous pouvons demander le report de son application à la rentrée 2014 mais nous devons faire connaître notre décision de report avant le 31 mars prochain.

Ce délai supplémentaire permettra de répondre aux légitimes préoccupations, utile à la concertation et à la construction d'un dialogue serein avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la mise en place de la réforme à la rentrée 2013 ou à son report à la rentrée 2014.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reporter l'application de la réforme à septembre 2014.

Pour l'intérêt de l'enfant, le Conseil fait part de son souhait d'opter pour le samedi matin.

### DELIBERATION N°3 : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Suite aux nouveaux horaires de la secrétaire, M. le Maire propose au Conseil de modifier les heures d'ouverture de la mairie comme suit :

- <b>MARDI</b>	de	<b>10 H 00 à 12 H 00</b>
- <b>MERCREDI</b>	de	<b>13 H 30 à 16 H 30</b>
- <b>JEUDI</b>	de	<b>15 H 00 à 19 H 00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 6 voix pour, une contre, décide d'appliquer ces nouveaux horaires à partir du **2 avril 2013**.

### DELIBERATION N°4 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

#### *Association « Restos du cœur »*

Une subvention a été demandée par les « Restos du Cœur ».

Le Conseil, à l'unanimité, décide de donner une suite favorable à leur demande en leur attribuant la somme de cent euros.

#### *Association « Entraide du Val Saint-Vitois »*

Il est proposé de verser une subvention de 300 € à « Entraide du Val Saint-Vitois ».

Cette association apporte directement une réponse contre la précarité par l'aide alimentaire aux familles Roseloises qui peuvent en bénéficier. Chaque semaine, des colis de produits alimentaires sont distribués aux familles les plus démunies qui, chaque année sont en constante augmentation.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'attribution d'une subvention et décide de verser la somme de 300 € à l'association « Entraide du Val Saint-Vitois »

#### *Association « Sclérose en plaques »*

Il est proposé de verser une subvention de 100 € à l'association « Sclérose en plaques ».

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'attribution d'une subvention et décide de verser la somme de 100 € à l'association « Sclérose en plaques ».

#### *Association « AAPPMA » pour la réalisation d'une mise à l'eau à Fluans*

Une participation financière a été demandée par l'association « AAPPMA » de Saint-Vit pour réaliser une mise à l'eau de barques (pêcheurs, pompiers) sécurisée. Il s'agit d'un plan incliné bétonné qui serait réalisé à « l'abreuvoir de Fluans »

Le Maire rappelle que la commune avait émis un avis favorable en juin 2011.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de donner une suite favorable à leur demande en leur attribuant la somme de cinq cents euros, sous réserve qu'un curage soit réalisé, permettant ainsi à ce point de mise à l'eau de servir de défense incendie aux pompiers.

### DELIBERATION N°5 : COUPE DE BOIS

Le Conseil, 6 voix pour, 1 contre, décide d'exploiter les parcelles suivantes pour l'exercice 2013.

<b>Parcelle 20 :</b>	Cession	<b>Parcelle 30 :</b>	ouverture de cloisonnement
<b>Parcelle 17 :</b>	Cession	<b>Parcelle 16 R :</b>	Professionnel
<b>Parcelle 16 :</b>	ouverture de cloisonnement	<b>Parcelle 19 R :</b>	Professionnel

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.**

Le secrétaire de séance,  
**M. Louis MARTIN**

Le Maire,  
**M. Arnaud GROSPELLIN**

Le compte-rendu a été affiché le **14 février 2013**.